



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Rochelle, le 12 juin 2022

## ÉLECTION LÉGISLATIVE - 1er TOUR - TAUX DE PARTICIPATION À 17H

Le taux de participation à 17h pour le scrutin du 12 juin 2022 est estimé à 38,69% en Charente-Maritime.

En 2017, au 1<sup>er</sup> tour de l'élection législative, à la même heure, le taux de participation était estimé à **40,79**%.

Tél.: 05 46 27 43 05 / Port.: 06 37 74 87 22

Courriel: pref-communication@charente-maritime.gouv.fr